



Assemblée générale

Distr. générale
6 mars 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 115 b) de la liste préliminaire*

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination de membres du Comité des contributions

Note du Secrétaire général

1. Les articles 158 et 159 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale disposent ce qui suit :

Article 158

L'Assemblée générale nomme un Comité des contributions, qui est un comité technique comprenant dix-huit membres.

Article 159

Les membres du Comité des contributions, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels; la durée de leur mandat est de trois ans, correspondant à trois années civiles. Les membres se retirent par roulement et peuvent être nommés à nouveau. L'Assemblée générale nomme les membres du Comité des contributions au cours de la session ordinaire précédant immédiatement l'expiration du mandat des membres ou, si des sièges deviennent vacants, au cours de la session suivante.

2. Le Comité se compose actuellement des membres suivants :

Andrzej T. Abraszewski (Pologne)*

Syed Yawar Ali (Pakistan)*

Fu Daopeng (Chine)***

Jean Pierre Diawara (Guinée)**

Gordon Eckersley (Australie)**

Mohamed A. Elshakshuki (Libye)**

* A/70/50.



Edward Faris (États-Unis d'Amérique)*
Bernardo Greiver del Hoyo (Uruguay)**
Ihor V. Humennyi (Ukraine)*
Kunal Khatri (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)***
Nikolay Lozinskiy (Fédération de Russie)***
Toshiro Ozawa (Japon)*
Pedro Luis Pedroso Cuesta (Cuba)**
Thomas Schlesinger (Autriche)***
Henrique da Silveira Sardinha Pinto (Brésil) ***
Ugo Sessi (Italie)**
Josiel Motumisi Tawana (Afrique du Sud)*
Seongmee Yoon (République de Corée)***

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2015.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2016.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2017.

3. Les mandats de MM. Abraszewski, Ali, Faris, Humennyi, Ozawa et Tawana venant à expiration le 31 décembre 2015, l'Assemblée générale sera appelée, à sa soixante-dixième session, à nommer six personnes pour pourvoir les sièges vacants. Ces personnes seront nommées pour un mandat de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2016.

4. Aux sessions précédentes, la Cinquième Commission a présenté à l'Assemblée générale un projet de décision où figurait le nom des personnes dont elle recommandait la nomination. Il est proposé de procéder de même à la soixante-dixième session.
